

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
14 février 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 14 février 2003, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1458 (2003) du Conseil de sécurité du 28 janvier 2003 concernant le Libéria. Au paragraphe 6 de cette résolution, le Conseil m'a prié de nommer, en agissant en consultation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001), un groupe d'experts comptant un maximum de cinq membres, pour une période de trois mois, chargé d'effectuer au Libéria et dans les États voisins une mission d'évaluation et de suivi, pour enquêter et établir un rapport sur le respect par le Gouvernement libérien des exigences du paragraphe 2 de la résolution 1343 (2001) et sur toutes violations des mesures mentionnées au paragraphe 5 de la résolution 1408 (2002), notamment celles impliquant tout mouvement rebelle, et de procéder à un examen des audits mentionnés au paragraphe 10 de la résolution 1408 (2002).

En conséquence, je tiens à vous informer que, compte tenu des exigences énoncées dans la résolution 1458 (2003), notamment la demande qui m'est faite de faire appel, autant que possible et s'il y a lieu, aux compétences du Groupe d'experts nommé en application du paragraphe 16 de la résolution 1408 (2002), j'ai nommé les quatre experts suivants :

1. Atabou Bodian (Sénégal, expert de l'Organisation internationale de l'aviation civile)
2. Enrico Carisch (Suisse, expert spécialisé dans les liens financiers)
3. Damien Callamand (France, expert d'Interpol)
4. Alex Vines (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, expert spécialiste des diamants)

J'ai aussi nommé Atabou Bodian Président du Groupe d'experts.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. Annan

